

Décision

Générale

colonial

Décision n° 646 accordant une permission de six mois à Sayed Ali Aboubaker Assakafe, cadî du Charia de Djibouti.

n° 646

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 inin 1884

Vul'arrêté n° 884 du 6 septembre 1934 nommant le cadî Sayed Ali Abonbaker Assakafe,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de six mois à solde entière à passer à Abian (sultanat du même nom) est accordée au cadî du Charia de Djibouti, Sayed Ali Aboubaker Assakafe, pour compter de la date de son embarquement.

Art. 2

— L'intérim des fonctions du cadî sera exercé par le cheik Fayed Abdourahman Bamakramea, son adjoint au tribunal du Charia.

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.